

Intervention d'Interco 44 au congrès régional

Ah, le grand match épique entre les fonctionnaires et les salariés du privé ! Installez-vous confortablement, voici un aperçu humoristique mais très sérieux de cette saga sociale.

Acte 1 : Le mythe du fonctionnaire intouchable

Les fonctionnaires sont souvent caricaturés comme des immortels de l'emploi, protégés comme des intouchables. D'ailleurs, les politiques et certains médias s'évertuent à ressasser leur volonté de faciliter le licenciement dans la fonction publique. Pourtant ce licenciement existe déjà, et ces discours ne sont que du fonctionnaire bashing.

Acte 2 : Le portefeuille en mode dégradé

Sur le ring du pouvoir d'achat, les fonctionnaires ont perdu 20% en 20 ans. Oui, vous avez bien entendu, 20% ! Et la GIPA, cette petite prime qui palliait la perte du pouvoir d'achat subie, a été supprimée. Pendant ce temps, dans le privé, on a des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) qui font parfois évoluer les salaires .

Bref, côté pognon, ce n'est pas la fête des fonctionnaires.

Acte 3 : La retraite, ce doux mirage

Evidemment, tout cela est à relativiser vu la diversité des situations, mais globalement la retraite moyenne des fonctionnaires ? 1670€/mois. Celle du privé : 1840€/mois. Pourtant, nos gouvernants veulent aligner le mode de calcul des retraites des fonctionnaires sur celui des salariés. Se serait alors l'effondrement du montant de nos pensions, car je rappelle que le fonctionnaire de catégorie C démarre en dessous du SMIC, et que le calcul des retraites des fonctionnaires ne prend pas en compte les primes qui constituent une part non négligeable de leurs rémunérations.

Quant au bonus enfants ? Dans le public, un enfant vaut 4 mois de bonification, dans le privé, 8 mois. Conclusion : comme une blanche vaut 2 noires, un enfant de fonctionnaire vaut moitié moins qu'un enfant du privé.

Acte 4 : A travail égal, traitement inégal

Concernant le temps de travail ? 1607 heures dans le public, c'est souvent moins dans le privé selon les conventions en vigueur.

Quant aux salaires ? L'évolution des rémunérations est bloquée dans le public. Cela est voulu comme tel par tous les gouvernements successifs pour soi-disant juguler la dette, dont les fonctionnaires ne sont pas responsables. Tandis que dans le privé, souvent, on suit l'inflation, et on peut même se permettre un 13e mois.

En cas d'arrêt maladie, les fonctionnaires touchent 90% de leur salaire avec un jour de carence, alors que dans le privé, 70% des salariés voient leur situation prise en charge par la mutuelle ou l'entreprise. Quant à la prévoyance ? Sa prise en charge partielle, contrairement au privé, constitue un avantage salarial imposable !

Bref, la générosité et l'exemplarité de l'état et des collectivités a ses limites.

Acte 5 : La crise et ses conséquences

Dans les fonctions publiques, d'Etat, des hôpitaux ou des collectivités territoriales, les fonctionnaires, victimes de la crise budgétaire nationale, subissent des problèmes de recrutement, d'organisation, de moyens et des effectifs qui génèrent des risques psycho-sociaux. Mais qui s'en fait l'échos ?

Dernier acte

Les fonctionnaires ont la lourde tâche d'accompagner la misère du monde... de la naissance à la mort, de l'accueil de la petite enfance, en passant par l'école, puis la prise en charge de la vie courante

(Hôpital, logement, formalités de tous ordres, sécurité, etc...), jusqu'à l'Épadh voire aux services funéraires. Un job pas facile, ni considéré, ni bien payé.

Les fonctionnaires sont le dernier rempart de la société, dans les quartiers prioritaires ou dans les campagnes désertées, avec le service public chevillé au corps, et les valeurs qui vont avec ...

Conclusion :

Alors, fonctionnaires ou salariés du privé, qui est le plus mal loti ? On dirait bien qu'on a le choix, mais le mythe du fonctionnaire faignant, planqué et qui se gave sur le dos de la société résiste moins bien à la réalité .

Bref, un combat d'épée en mousse où personne ne sort vraiment gagnant, Alors, ne laissons pas les politiques diviser pour mieux régner.

Et nous comptons sur la CFDT pour lutter contre les clichés qui ont la vie dure.



VOTRE CONTACT CFDT

CFDT INTERCO 49
14 place Louis Imbach
49100 Angers
02 41 24 40 17
interco49@interco.cfdt.fr